

Contrefaçon : il y a urgence à agir !

La CCI Paris Île-de-France (CCIR) et l'Union des Fabricants (Unifab) ont décidé d'agir de concert pour sensibiliser les acteurs économiques aux dangers de la contrefaçon.



Nicholas Moufflet
Membre des Commissions
Droit de l'entreprise et fiscalité
et Commerce
de la CCI Paris Île-de-France



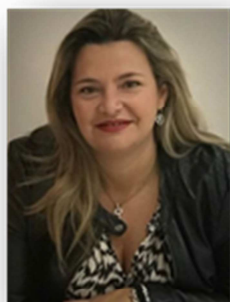
DÉCRYPTAGE PAR LA CCIR

Où va l'argent de la contrefaçon ?

D. Sarfati-Sobreira : La contrefaçon a des conséquences désastreuses bien connues en termes de manque à gagner pour les entreprises, de santé publique, de destruction d'emplois et représente un coût très lourd pour l'Etat. Cependant, un aspect moins visible, mais tout aussi inquiétant, réside dans le lien étroit entre contrefaçon et criminalité organisée voire terrorisme. Par exemple, comme l'a mis en évidence l'Unifab, les auteurs de l'attentat contre Charlie Hebdo se livraient, avant leur passage à l'acte, à la vente de fausses chaussures de sport pour financer, en partie, ce crime. Dans ce contexte, **ne pas acquérir de contrefaçons est un devoir citoyen.**

Quel sont les circuits de distribution de la contrefaçon ?

N. Moufflet : L'ensemble des filières de distribution est aujourd'hui contaminé par la contrefaçon. Les points de ventes physiques représentent les circuits traditionnels d'écoulement de la contrefaçon, qu'il s'agisse de marchés, de commerces « ayant pignon sur rue », de réseaux de ventes à domicile ou de salons professionnels. Mais surtout, la démocratisation des échanges commerciaux dématérialisés et des moyens de paiements électroniques permet à tout contrefacteur de bénéficier, avec Internet, d'un excellent terrain pour décupler ses activités illicites.



Delphine Sarfati-Sobreira
Directrice générale
de l'Union des Fabricants

Les ventes à la sauvette sont-elles mieux contrôlées aujourd'hui ?

N. Moufflet : Les services de la préfecture de police ont fait beaucoup d'efforts sur les grandes artères parisiennes et le travail accompli doit être salué. Mais il faut veiller à ce que les problèmes ne se déplacent pas deux rues plus loin. Ces ventes, organisées par des réseaux parallèles ou des organisations clandestines, portent préjudice aux commerçants et à l'image de qualité des produits français.

Quels leviers d'actions spécifiques pourraient être déployés pour endiguer la cyber-contrefaçon ?

D. Sarfati-Sobreira : Dans le domaine du e-commerce, il est nécessaire de revoir le cadre législatif concernant les intermédiaires. Il conviendrait de responsabiliser davantage les acteurs, tels que les moteurs de recherche, les marketplaces, les réseaux sociaux, les transporteurs ou encore les moyens de paiement. Le but est à la fois d'empêcher la distribution des contrefaçons, mais également de priver les contrefacteurs des ressources financières issues de leurs activités, via l'approche « follow the money ».



CHIFFRES-CLÉS

COÛTS DE LA CONTREFAÇON POUR L'UNION EUROPEENNE

Source : EUIPO, 2019

60 Md €

= MANQUE À GAGNER
POUR 11 SECTEURS CLÉS
DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

468 000

= EMPLOIS
DIRECTEMENT
PERDUS

16,3 Md €

= PERTES EN RECETTES FISCALES
POUR LES ÉTATS EUROPÉENS



L'ESSENTIEL DES PROPOSITIONS DE LA CCIR ET DE L'UNIFAB

En dépit d'un cadre législatif relativement complet en matières civile comme pénale, la répression reste difficile dans les faits et il est indispensable de continuer à agir. La CCIR et l'Unifab proposent donc de rendre plus effective, sur le terrain, la lutte contre la contrefaçon en priorisant trois axes d'action :

- renforcer l'efficacité des sanctions
- développer la lutte contre la cyber-contrefaçon
- amplifier la communication sur la contrefaçon

AXE I – RENFORCER L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS

Les pouvoirs publics doivent être dotés des moyens nécessaires pour lutter énergiquement contre la contrefaçon, tant sur le plan administratif, judiciaire, qu'exécutif :

- créer une fermeture administrative des commerces vendant de la contrefaçon
- améliorer l'efficacité de l'organisation judiciaire : spécialisation, mixité des juridictions (civile et pénale) et appel à la mobilisation du Parquet
- mettre en place une instance interministérielle de pilotage de la lutte anti-contrefaçon

AXE II – DÉVELOPPER LA LUTTE CONTRE LA CYBER-CONTREFAÇON

Face au défi majeur de la cyber-contrefaçon, il est indispensable de mettre en place des outils adaptés :

- revoir la responsabilité des intermédiaires
- étendre l'approche « follow the money »
- encourager les listes noires des sites massivement contrefaisants
- prévoir une injonction de retrait des contenus contrefaisants pour une durée minimale de 6 mois
- mettre en place une procédure de suspension en masse des noms de domaine

AXE III – AMPLIFIER LA COMMUNICATION SUR LA CONTREFAÇON

La lutte contre la contrefaçon passe nécessairement par la responsabilisation des consommateurs, une meilleure information des entreprises et la création d'une interface dédiée pour défendre leurs droits :

- développer une prise de conscience collective des dangers de la contrefaçon
- mettre à disposition du public et des entreprises une plateforme leur permettant de dénoncer facilement les sites qui proposent des contrefaçons

Pour appuyer ces démarches, une campagne massive de communication des publics concernés devrait être relancée. Il s'agirait de les sensibiliser au devoir citoyen de lutte anti-contrefaçon au travers de trois messages clés :

- soutenir l'économie et l'innovation françaises
- préserver la santé, la sécurité, l'environnement et l'emploi
- cesser d'alimenter des réseaux mafieux

Pour accéder à l'intégralité de la prise de position

Chambre de commerce
et d'industrie
de région Paris Ile-de-France
27, avenue de Friedland
F - 75382 Paris Cedex 8
www.cci-paris-idf.fr/etudes

Registre de transparence de l'Union
européenne n° 93699614732-82

Contacts
Catherine Druez-Marie
Françoise Arnaud-Faraut
tél. : +33 1 55 65 75 92
farnaudfaraut@cci-paris-idf.fr
Presse
Isabelle de Battisti
tél. : +33 1 55 65 70 65
idebattisti@cci-paris-idf.fr

Union des Fabricants
16 rue de la Faisanderie
75116 PARIS
tél. : +33 1 56 26 14 16
<http://www.unifab.com/>

Contact
Delphine Sarfati-Sobreira
ds@unifab.com



Suivez-nous sur Twitter : @CCIParisIdf_Vox